

# Le point de vue du Pr Abdelaziz Ben Abdellah

## Les relations sociales peuvent primer le culte

«*La science, dit le prophète, est plus méritoire que la prière*» (Tabarany), rappelle le Pr Abdelaziz Ben Abdellah<sup>(1)</sup>. En outre, cela peut paraître paradoxal du moment qu'on assiste actuellement à une montée de l'«islamisme». En effet, les courants «islamistes» s'attachent aux formes cultuelles au détriment du social. Le Pr Abdelaziz Ben Abdellah, un grand érudit en matière de religion s'inscrit en contre-courant de ces clichés. Il n'y a nul antagonisme entre Islam et tout modernisme d'empreinte occidentale. Le caractère personnel des devoirs religieux imposés par l'Islam, souligne le Pr Abdelaziz Ben Abdellah, est moins marqué dans la masse des obligations canoniques, que le social. Dans le même ordre d'idées, le professeur estime que les banques islamiques si elles n'ont pas eu le succès escompté c'est à cause de leur appellation. Le même principe existe en Occident, ce sont les banques d'affaires.

L'intérêt général est le pivot sur lequel est organisée la religion musulmane. «Les relations sociales priment. Toute pratique, toute légale, devraient

L'Islam, une religion souple, n'est point en contradiction avec les principes de modernité. C'est ce qui ressort de l'intervention du Pr Abdelaziz Ben Abdellah au séminaire «Ethique et croissance» organisé par l'Association Ribat Al Fath. Il nous confirme son point de vue.

*être exclues ou mitigées, si elles risquent de dégénérer en élément de discorde. Une franchise brutale qui blesse n'est plus une qualité. Le mensonge qui pallie un danger, qui réconcilie deux être séparés, est un acte très méritoire. Bien mieux, une bonne intention est susceptible de légitimer un acte originellement illégal*<sup>(2)</sup>.

D'après un recensement effectué par ce alem, les 4/5 des Hadiths sont d'ordre social et pas des moindres, ceux qui sont les piliers de la religion musulmane. «Le législateur dans toute prohibition d'ordre socio-économique est animé par un sentiment hautement humanitaire qui le rend constamment soucieux de diminuer au sein de la communauté toute cause de tension ou de malentendu provoqué par un complexe d'injustice ou de spoliation», affirme M. Ben Abdellah.

Il est un devoir actuellement de clarifier les points d'ombre. La montée de l'«islamisme» a contribué à l'affirmation des préjugés sur l'Islam.

Toutefois, le Pr Abdelaziz Ben Abdellah considère que les mouvements islamistes sont sincères, même si certains pèchent par méconnaissance de la religion. Surtout quand une affaire peut être tranchée à partir d'un Hadith apocryphe ou dont le degré d'authenticité est faible. La question de la barbe à titre d'exemple, remarque M. Ben Abdellah, a été au centre de discussions. En Arabie Saoudite, un communiqué du mufti taxe de mécréants ceux qui ne la portent pas. Or le Hadith sur lequel se base l'Islam pour définir ce caractère est rapporté par l'Imam Muslim: «Rallongez vos barbes et coupez le bord de vos moustaches», or il ne s'agit pas là d'un ordre impératif mais d'une légère recommandation, dans le seul but de marquer la différence entre les deux sexes. L'essentiel ce n'est ni se masculiniser, ni s'effimiser. Omar Ibn El Khattab, premier Calif musulman, avait des moustaches.

Rappelons que les Hadiths sont

considérés comme la deuxième source de la législation islamique à laquelle il faut se référer en cas de problème. Ainsi, il y a eu polémique concernant la prière du Fajr. A savoir l'accomplir avant la prière du Sogh ou après. Les uns le confirmaient, les autres l'infirmaient, ce qui a donné lieu à des centaines de pages noircies. Or, un Hadith concernant ce point existe. «Après une expédition, le Prophète demandera à Bilal de veiller pour ne pas manquer le Fajr. Mais Lui-même avait succombé au sommeil. Il ne se réveillera que sous le coup du soleil. Le Prophète a alors recommandé à Ses compagnons de faire leurs ablutions, de commencer avec le Fajr et de procéder ensuite à la prière du Sogh».

En outre, l'Islam a été souvent taxé, à tort, de religion fataliste, remarque le Pr Ben Abdellah. Pourtant, au Moyen-Age en Europe, le Vatican empêchait les gens d'aller chez le médecin. La maladie étant un châtiment de Dieu, la soigner c'est aller à

l'encontre du destin. De son vivant, le Prophète recommandait aux gens d'aller chez le médecin. L'Islam est aussi une religion de tolérance où le simple fait de médisance peut remettre en question tout le culte du Musulman. «Aicha était avec le Prophète quand une femme de confession juive et petite de taille était rentrée, l'épouse du Prophète ne s'est pas empêchée de rire. Le Prophète a alors comparé son geste à un point noir dans l'océan». La simple médisance des non-musulmans est condamnée. A plus forte raison l'exclusion ou la violence. □

M.E.

<sup>(1)</sup> Membre de l'Académie du Royaume du Maroc et des quatre académies arabes (Caire, Amman, Damas, Bagdad) et indienne; membre d'une centaine de congrès internationaux; professeur itinérant dans une vingtaine d'universités afro-euro-asiatiques. Il a occupé, également, entre autres fonctions, celle de professeur universitaire (histoire à l'Université Mohammed V à Rabat et les sciences islamiques à l'Université Karaouyene à Fès et Dar El Hadith Hassania à Rabat).

<sup>(2)</sup> «Clartés de l'Islam dans ses sources» d'Abdelaziz Ben Abdellah. Ed. 1969, Imp de Fédala p.21.